

## EMBALLAGES vides ET PAPIERS



Ne pas encastrier les produits ;  
séparer les matières

### Emballages en métal



Boîtes et barquettes métalliques, aérosols, et même les petits

### NOUVEAU



### Tous les papiers / cartonnettes



Publicités, journaux, magazines, courriers, boîtes et  
suremballages en carton, briques alimentaires

### Emballages en plastique



### NOUVEAU

Bouteilles et flacons, barquettes, sacs et sachets, pots,  
boîtes et tubes

Ne pas mettre :  
aérosols dangereux (peinture, dégrissant, ...),  
cadavres d'animaux.

Attention : les seringues doivent être déposées à la  
déchèterie, et en aucun cas dans les recyclables  
car elles mettent en danger le personnel !

## VERRE



Bocaux, pots, bouteille d'huile alimentaire  
en verre, bouteilles et canettes

Ne pas mettre :  
Ampoules à filament, néons,  
vaisselle, miroirs et vitres

## NON RECYCLABLES



Mettre les déchets dans des sacs fermés.



Vaisselle et tous déchets autres que des emballages

Attention :  
les ampoules basse consommation et les néons ne  
vont ni dans les non recyclables, ni dans le verre.  
Elles doivent être déposées à la déchèterie.



## DECHETERIE



Déchets diffus spécifiques (dangereux), meubles,  
déchets électriques et électroniques, végétaux,  
cartons, gravats, encombrants, piles, ...



## COMPOST

Pour acquérir un composteur, contacter le  
SYMOMA au 04 66 77 98 29 ou à  
contact@symtoma.org.



Fleurs, plantes fanées, cendres froides, sciures de  
bois, papiers, petits cartons, essuie-tout,  
épluchures de fruits et légumes, restes de repas,  
marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeufs,  
pain

Eviter (risques d'odeurs) :  
viande, poisson, produits laitiers

Attention : l'erreur  
de tri coûte cher !  
Dans le doute,  
jetez dans les non  
recyclables.







# GUIDE DE TRI

## Les déchèteries

### GANGES

Zone d'activités des Broues  
Lundi au samedi  
9h - 12h et 14h - 17h30

### LASALLE

Route de St Hippolyte  
Mardi au samedi  
9h - 12h

### LIouc

Route départementale 999  
Lundi au vendredi  
8h - 12h et 13h30 - 18h  
Samedi  
9h - 12h et 13h30 - 17h

### MOLIERES - CAVAILLAC

Recouvret  
Lundi au samedi  
9h - 12h et 14h30 - 17h

### ST ANDRE DE MAJENCOULES

Route départementale 999, lieu-dit Peyregrosse ou Cluny  
Mardi et vendredi  
9h - 12h et 14h30 - 18h30  
Mercredi et jeudi  
9h - 12h  
Samedi  
14 h - 17h

### ST ANDRE DE VALBORGNE

Pomaret  
Mardi au samedi  
1er novembre au 31 mars  
14h - 17h  
1er avril au 31 octobre  
15h - 18h

### ST HIPPOLYTE DU FORT

ZAM du Tapis Vert  
Lundi au samedi  
9h - 12h et 13h30 - 17h

### ST SAUVEUR - CAMPRIEU

Route de Trèves  
Mardi au vendredi  
13h - 16h  
Samedi  
9h - 12h



### UNE QUESTION ?

Sur les consignes de tri, contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29.

Sur le ramassage des déchets, contacter votre Communauté de Communes.



SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle  
Place des Enfants de Troupe 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT  
04 66 77 98 29 - contact@symtoma.org  
www.symtoma.org



## Soyez branché avec le recyclage des DEEE !

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sont tous les appareils qui se branchent ou fonctionnent à piles. Ils contiennent des polluants, et les matières qui les constituent peuvent être réutilisées. Ils doivent être recyclés par la filière agréée.



## DDS : attention danger !

Les Déchets Diffus Spécifiques sont les emballages vides ou pleins, présentant un danger pour la santé et l'environnement. Ils doivent suivre une filière pour éviter les risques de pollution.



## Trier ses textiles, c'est à la mode !

Les vêtements, linge de maison, sacs de maroquinerie et chaussures sont réutilisés en l'état, ou peuvent servir à fabriquer de l'isolant pour les maisons. Il faut donc les trier pour les recycler, même s'ils sont abîmés ou troués. A retenir : ils doivent être propres, secs, et déposés dans des sacs fermés.



\*déchèteries ou associations - liste sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)



## Le recyclage passe à table

Désormais, les meubles dont on veut se débarrasser sont récupérés pour être recyclés, quelle que soit leur matière. Des bennes sont mises en place à cet effet, dans certaines déchèteries, et d'autres sont à venir.



## C'est pile l'heure de trier !

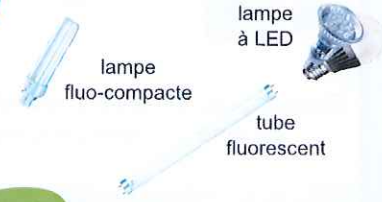
Une pile peut polluer 1 mètre cube de terre. Mais déposée au bon endroit, elle est recyclée. Alors pensons au tri ! Les piles (sous toutes leurs formes) et les accumulateurs portables sont recyclables.



## Le recyclage des lampes en pleine lumière !

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

Déposez vos lampes en déchèterie ou rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.). \*Liste des magasins disponible sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org). Les lampes sont prises en charge par Récyllum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.



et magasin\*

